



**BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT  
ARBITRES : SAISON 2018/2019**

**FRAIS DE DEPLACEMENT**

BAREMES	DISTANCES (km)	Frais (euros)
1	0 à 20	38 €
2	21 à 30	41 €
3	31 à 40	44 €
4	41 à 50	48 €
5	51 à 60	51 €
6	61 à 70	54 €
7	71 à 80	57 €
8	81 à 100	63 €
9	+ de 100	0,80 avec 81 € minimum

**MATCH SUPPLEMENTAIRE SENIORS = 52 €**

**FORFAIT PLATEAU FUTSAL = 52 €**

**MATCH SUPPLEMENTAIRE JEUNES = 30 €**

**INDEMNITES DE PREPARATION DE MATCH**

- Arbitres – Matches Seniors – Féminines 28 €
- Arbitres assistants Seniors 25 €
- Arbitres U 13 – U 15 et U 18 (Central) 18 €
- Arbitres assistants Jeunes 16 €

- La distance km doit être celle qui paraît sur le Bulletin Officiel.
- Pour éviter tout incident, l'Arbitre doit être réglé à la mi-temps dans son vestiaire.
- En cas de match remis, l'Arbitre percevra uniquement les frais de déplacement.
- En cas de forfait, l'Arbitre ne percevra rien, mais adressera un courrier à la Commission des Arbitres.
- En cas de litige, les Arbitres et les Clubs doivent adresser un courrier à la Commission des Arbitres.
- Les frais sont à partager entre les deux Clubs sauf indications particulières.